

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN
Du 21 Février 2023**

Convocation du : 14 février 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont-Soubiran, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr FOURNIER JC. 1er Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/02/2023
Présents : Mrs DEPASSE. FOURNIER. BOURGEOT. HAAG. VITRAC.
TERRIE. Mmes OREJA. BUSCAIL. BIYAK. EBRARD.
Absent(s) excusé(s) : C. Simme
Pouvoirs : C. Simme a donné pouvoir à JC. Vitrac
Secrétaire de séance : N. Oréja

Lecture est faite du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent pour observations et approbation. Pas d'observations.

**1-OUVERTURE DES PLIS - Restauration de l'Eglise de Coupet - MAPA
(délibération n° 08/2023)**

Suite à la consultation lancée par le Cabinet Thouin désigné maître d'œuvre de l'opération par délibération du Conseil Municipal du 09/06/2021, il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres le 20/02/2023.

La Commission d'ouverture des plis a déclaré :

Lot 1 : Maçonnerie, Pierre de taille, Echafaudages : Entreprise BOLDINI retenue.
HT : 118 219.40 €

Lot 2 : Peintures murales : Entreprise ATELIER D'AUTAN retenue. HT : 76
616.10 €

Lot 3 : Menuiseries Bois, ferronnerie : Entreprise GUERIN retenue. HT : 66
088.00 €

Lot 4 : Vitrail : Entreprise QUEYREL retenue. HT : 11 375.10 €

Lot 5 : Electricité : Entreprise LAFON retenue. HT : 27 131.40 €

Lot 6 : Campanaire, paratonnerre : Entreprise BODET CAMPANAIRE retenue.
HT : 29 390.55 €

Monsieur le maire sollicite du conseil municipal son autorisation pour l'habiliter à signer l'ensemble des documents afférents aux lots 1,2, 3, 4, 5 et 6 du marché sus-indiqué.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

- Valide le choix des entreprises retenues pour les lots 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 et 6, telles qu'indiquées ci-dessus,
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents afférents aux lots précédemment énoncés,

Le Maître d'ouvrage informera les candidats de la décision prise

Les notifications de rejets seront déposées le 23/02 sur la plateforme des marchés publics.

2-RECEPTION CHANTIER ENTREE DU BOURG

La réception du chantier d'aménagement d'entrée du bourg est fixée au jeudi 23/02 à 14 hs.

La signalétique concernant les circuits verts et bleus a été installée. Les plaques ont été vissées et les cordes posées. Des plaques bleues sont manquantes et seront installées d'ici la réception des travaux.

Les tabourets bois ont été restabilisés.

L'entretien des massifs a été réalisée.

3-Compte de gestion 2022 (délibération n° 03/2023)

Le Compte de Gestion dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen est soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Approuvé à l'unanimité.

4-Vote du Compte Administratif 2022 (délibération n° 04/2023)

Les comptes sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Investissement :

Dépenses :

Réalisé : 309 399.13 €

RAR : 541 404.00 €

Recettes :

Réalisé : 289 695.44 €

RAR : 124 120.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 188 639.79 €

RAR : 0

Recettes :

Réalisé : 829 929.54 €
RAR : 0

Résultat de clôture de l'exercice :
Investissement : - 19 703.69 €
Fonctionnement : + 624 289.75 €
Résultat global : + 621 586.06 €
Approuvé à l'unanimité.

5-Affectation des résultats 2022 (délibération n° 06/2023)

Il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

- résultat d'exploitation au 31/12/21 : excédent de 641 289.75 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) : 436 987.69 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) : + 204 302.06 €
- résultat d'investissement reporté (001) déficit de 19 703.69 €

Approuvé à l'unanimité.

6-Tableau d'approbation du Compte Administratif 2022 (délibération n° 05/2023)

Il est donné lecture pour acceptation et signatures du tableau du Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le tableau d'approbation du compte administratif 2022.

7-Taux locaux 2023

Mr le Maire propose à l'assemblée que les taux locaux 2023 soient maintenus à l'identique que l'an passé.

Accepté à l'unanimité.

La délibération du vote des taux locaux 2023 sera prise en séance ultérieure lorsque nous aurons reçu du Centre des Impôts les bases sur lesquelles s'appliquent les taux.

8-Subventions 2023 aux associations (délibération n° 07/2023)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soient versées en 2023 les subventions aux associations telles qu'indiquées ci-après :

ADMR Puymirol : 603 €

Association diocésaine : 50 €

Lous Camis de Clermont : 400 €

Association Communes Canal des Deux Mers : 50 €

FNACA Canton de Puymirol : 50 €

Prévention Routière : 50 €

Sté de Chasse de Clermont-Soubiran : 600 €

Association Chasse Clermont-Grayssas : 100 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
A l'unanimité,

- Décide de verser les montants de subventions aux associations tels qu'indiqués ci-dessus.
- d'inscrire la dépense à l'article 65748 du BP 2023.

9-Taxe d'habitation sur résidences secondaires et meublés

Anciennement la TH pour ce type de résidences était de 6.80 %. Le maire propose à ce que ce taux soit retenu. Le Conseil y est favorable.

Il sera appliqué sur l'Etat FDL 1259 que nous recevons prochainement des impôts.

Questions diverses :

T. Bourgeot présente le complément d'informations du devis Saffores pour les travaux Rue Pasteur : Avis favorable du Conseil.

Mr le maire donne connaissance d'un mail reçu du SIVU Chenil Caubeyres qui effectue un sondage sur les modalités de représentativité au sein de leur instance. Réponse sera donnée.

JC. Fournier fait part du compte-rendu de l'AG du Canal des Deux Mers. Un dossier d'informations juridiques est en cours d'élaboration et sera diffusée aux communes situées à proximité du canal. Il aura pour thème les différentes autorisations d'urbanisme ou du sol pouvant être sollicitées en bordure du canal. Pour information, la ville de Carcassonne va prochainement adhérer à l'association.

En 2011, la marque Canal des Deux Mers a été déposée.

T. Bourgeot fait part du compte-rendu de la dernière réunion de la CLI dont le thème principal était la protection des populations. Une campagne de distribution de comprimés d'iode est prévue en 2023 mais les modalités de remise à la population restent à déterminer. Il conviendra de faire une mise à jour du PCS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21hs15.